



**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE  
ET L'ENTREPRISE EPSILON CONSEIL SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE  
DANS LE CADRE DU CONCOURS  
« LES CHALLENGES NUMIXS # 5 »**

**DP 20.109**

Le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°19.066 du 11 avril 2019 portant délégation du conseil communautaire au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°16.03.31-18 du 31 mars 2016 relative à l'élection de Monsieur Charles Soufir en qualité de 15<sup>e</sup> vice-président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu l'arrêté n°16.22 du 4 avril 2016 portant délégation au 15<sup>e</sup> vice-président, Monsieur Charles Soufir ;

Considérant que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France dispose de la compétence obligatoire en matière de développement économique ;

Considérant que le concours « Les Challenges NUMIXS # 5 » constitue un outil d'attractivité du territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France en faveur de la filière numérique et un outil de structuration de l'écosystème numérique des start-up, en contribuant à la détection des start-ups ou porteurs de projets innovants, à leur maturation à travers l'accompagnement des lauréats et permet le développement de synergies grâce au networking entre les entreprises, start-ups et l'ensemble des partenaires ;

Considérant qu'il s'agit d'une 5<sup>ème</sup> édition du concours « Les Challenges NUMIXS # 5 » ayant, au titre de l'année 2020, pour thématique « *Ré-inventez votre smart territoire grâce aux nouvelles technologies* » ;

Considérant que les entreprises privées partenaires participent au concours sous forme d'une prestation de service qui sera ensuite attribuée à un ou plusieurs lauréats à l'issue de la finale du concours en guise de participation à la cinquième saison des Challenges NUMIXS ;

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat avec la société Epsilon Conseil Société d'Expertise comptable ;

**DECIDE**

Article 1 : autorise la signature de la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la société Epsilon Conseil Société d'Expertise Comptable pour « Les Challenges NUMIXS # 5 », telle que jointe en annexe ;

Article 2 : dit que la société Epsilon Conseil Société d'Expertise Comptable participe en qualité de partenaire au concours « Les Challenges NUMIXS # 5 » au titre de l'année 2020, s'engage à proposer à l'un ou plusieurs lauréats des services de comptabilité sur une période de 6 mois et un accompagnement en financement et fiscalité (3 rendez-vous gratuits).

Article 3 : charge le Président ou toute personne habilité par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision

Article 4 : La présente décision sera adressée au sous-préfet de Sarcelles, aux fins du contrôle de légalité et il en sera rendu compte au conseil communautaire lors d'une prochaine séance.

Fait à Roissy-en-France, le 9 juillet 2020.

Pour le Président de la communauté  
d'agglomération Roissy Pays de France,  
Le Vice-Président en charge du  
développement numérique,



Charles SOUFIR,